

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juillet 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 16 juillet 2009, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Président
par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1718 (2006) concernant
la République populaire démocratique de Corée**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité en date du 16 juillet 2009, présenté conformément au paragraphe 24 de la résolution 1874 (2009) (voir annexe).

Le Président par intérim
du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006) concernant
la République populaire démocratique de Corée
(*Signé*) Fazli Çorman



Annexe

**Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1718 (2006) concernant la République
populaire démocratique de Corée, établi conformément
au paragraphe 24 de la résolution 1874 (2009)
du Conseil de sécurité**

Au paragraphe 24 de sa résolution 1874 (2009), le Conseil de sécurité a décidé qu'il adapterait les mesures édictées par le paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006), notamment par la désignation des entités, des marchandises et des individus visés, et a donné pour instructions au Comité de faire ce qu'il fallait à cet effet, et de lui soumettre un rapport.

Conformément au paragraphe 24 de la résolution 1874 (2009), le Comité a adopté, le 16 juillet 2009, la décision jointe au présent rapport (voir pièce jointe).

Le Comité continuera de s'acquitter de la tâche qui lui a été prescrite au paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006).

Pièce jointe

Décision du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), en date du 16 juillet 2009

Conformément au paragraphe 24 de la résolution 1874 (2009), le Comité a pris la décision ci-après afin de désigner des entités, marchandises et individus supplémentaires.

A. Entités

Le Comité désigne les entités suivantes comme étant soumises aux mesures imposées à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) :

1. Namchongang Trading Corporation

Description : La Namchongang est une compagnie d'import-export de la République populaire démocratique de Corée qui relève du General Bureau of Atomic Energy (Bureau général de l'énergie atomique). La Namchongang a participé à l'achat des pompes à vide d'origine japonaise qui ont été mises en évidence dans une installation nucléaire du pays, ainsi qu'à des achats d'articles de l'industrie nucléaire en association avec un ressortissant allemand. Elle a également participé depuis la fin des années 90 à l'achat de tubes d'aluminium et d'autres matériels spécifiquement adaptés à un programme d'enrichissement de l'uranium. Son représentant est un ancien diplomate qui a été le représentant de la République populaire démocratique de Corée lors de l'inspection des installations nucléaires de Yongbyon par l'AIEA en 2007. Les activités de prolifération de la Namchongang donnent lieu à de graves inquiétudes compte tenu des activités de prolifération antérieures du pays.

Implantation : Pyongyang

Autres noms : NCG; Namchongang Trading; Nam Chon Gang Corporation; Nomchongang Trading Co.; Nam Chong Gan Trading Corporation

2. Hong Kong Electronics

Description : Société dont les propriétaires sont la Tanchon Commercial Bank et la Korea Mining Development Trading Corporation (KOMID), ou qui est contrôlée par ces deux entités, ou qui agit ou prétend agir pour leur compte ou en leur nom. La Hong Kong Electronics a viré depuis 2007 des millions de dollars de fonds associés à des activités de prolifération au nom de la Tanchon Commercial Bank et de la KOMID (que le Comité a toutes deux désignées en avril 2009). La Hong Kong Electronics a facilité les mouvements de fonds depuis l'Iran vers la République populaire démocratique de Corée pour le compte de la KOMID.

Implantation : Sanae St., île de Kish (Iran)

Autres noms : Hong Kong Electronics Kish Co.

3. Korea Hyoksin Trading Corporation

Description : Il s'agit d'une société de la République populaire démocratique de Corée basée à Pyongyang, qui relève de la Korea Ryonbong General Corporation (que le Comité a désignée en avril 2009) et participe à la mise au point d'armes de destruction massive.

Implantation : Rakwon-dong, Pothonggang District, Pyongyang.

Autres noms : Korea Hyoksin Export and Import Corporation

4. General Bureau of Atomic Energy (Bureau général de l'énergie atomique)

Description : Le Bureau est chargé du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, qui comprend le Yongbyon Nuclear Research Center et son réacteur de recherche de production de plutonium de 5 mégawatts électriques (25 mégawatts thermiques), ainsi que ses installations de fabrication de combustible et de traitement du combustible usé. Le Bureau a eu des réunions et des pourparlers concernant les activités nucléaires avec l'Agence internationale de l'énergie nucléaire. C'est l'organisme de la République populaire démocratique de Corée qui est le principal responsable de l'encadrement des programmes nucléaires, dont l'exploitation du Yongbyon Nuclear Research Center.

Implantation : Haeudong, Pyongchen District, Pyongyang.

Autres noms : General Department of Atomic Energy [Département général de l'énergie atomique].

5. Korean Tangun Trading Corporation

Description : La Korea Tangun Trading Corporation relève de la Second Academy of Natural Sciences de la République populaire démocratique de Corée, elle est responsable au premier chef de l'achat de biens et de technologies à l'appui des programmes de recherche-développement du pays pour la défense, y compris (mais pas exclusivement) des programmes et des achats concernant les armes de destruction massive et les vecteurs, notamment les matières qui sont soumises à contrôle ou interdites en vertu des régimes multilatéraux de contrôle applicables.

Implantation : Pyongyang.

Note concernant les filiales (comme celles qui sont mentionnées dans S/AC.49/2009/COMM.1) : Le Comité convient de continuer à travailler en toute diligence pour mettre en évidence les entités qui agissent pour le compte des entités désignées antérieurement ou sur leurs instructions. Il rappelle à ce propos que les États Membres sont tenus d'imposer les mesures énoncées à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) aux « personnes ou entités désignées par le Comité ou par le Conseil de sécurité » ainsi qu'aux « personnes ou entités agissant en leur nom ou sur leurs instructions ».

B. Articles

Le Comité décide que ces articles sont désignés aux fins de l'alinéa a) iii) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) :

- 1) « Graphite conçu ou spécifié pour servir dans les machines d'usinage par électroérosion »;
- 2) « Fibres, filaments et bandes para-aramides (Kevlar et autres fibres analogues) ».

Note : Le Comité convient de continuer à travailler en toute diligence pour mettre en évidence d'autres articles, matières, matériel, marchandises et

technologies à désigner aux fins des dispositions des alinéas a) i) et a) ii) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006). Il compte désigner des articles dans chacune des catégories suivantes : 1) articles à double usage présentant un risque; 2) articles associés aux missiles balistiques; et 3) articles associés aux activités nucléaires. Il communiquera les informations les plus récentes sur ses travaux en ce sens dans son rapport périodique au Conseil de sécurité.

C. Individus

Le Comité désigne les individus ci-après comme étant soumis aux mesures imposées aux alinéas a) et e) de la résolution 1718 (2006) :

1. **Yun Ho-jin** : Directeur de la Namchongang Trading Corporation; encadre l'importation des articles nécessaires au programme d'enrichissement de l'uranium. (Information supplémentaire : né le 13 octobre 1944; connu aussi sous le nom de Yun Ho-chin);
2. **Ri Je-son** : Directeur du General Bureau of Atomic Energy, principal organisme dirigeant le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée; contribue à plusieurs projets nucléaires, dont la gestion par le General Bureau of Atomic Energy du Centre de recherche nucléaire de Yongbyon et de la Namchongang Trading Corporation. (Information supplémentaire : né en 1938; connu aussi sous le nom de Ri Che-son);
3. **Hwang Sok-hwa** : Directeur au General Bureau of Atomic Energy; participe au programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée; en qualité de Chef du Bureau de direction scientifique du General Bureau of Atomic Energy, a siégé au Comité scientifique au sein du Joint Institute for Nuclear Research.
4. **Ri Hong-sop** : Ancien Directeur du Centre de recherche nucléaire de Yongbyon, a encadré trois installations centrales qui concourent à la production de plutonium de qualité militaire : l'installation de fabrication de combustible, le réacteur nucléaire et l'usine de traitement du combustible usé. (Information supplémentaire : né en 1940)
5. **Han Yu-ro** : Directeur de la Korea Ryongaksan General Trading Corporation; participe au programme de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.